

Aped. 10.8.70

6.8.70 - BK/er

VERTRAULICH

Nationalrätliche Kommission für
auswärtige Angelegenheiten

P r o t o k o l l

der

Sitzung vom 3. Juni 1970 in
Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 87

Vorsitz:

Herr Nationalrat Chevallaz

Anwesend sind:

die Herren Nationalräte Arnold, Baechtold (Lausanne), Binder, Broger, Carruzzo, Degen, Dürrenmatt, Freymond, Renschler, Vontobel, Weber (Max), Wenger.

Entschuldigt:

die Herren Nationalräte Cadruvi, Conzett, Lehner, Meyer (Luzern), Schaller und Tschäppät.

Ausserdem sind anwesend:

die Herren Bundesrat Graber, Vorsteher des Politischen Departements, Botschafter Thalmann, Chef der Abteilung für Internationale Organisationen, Minister Miesch, Chef des Politischen Dienstes Ost.

Sekretariat:

Dr. Blankart, Sekretär des Departementsvorstehers.

Tagesordnung:

1. Die Affären in Kuba (Belagerung der amerikanischen Botschaft) und Brasilien (von der Weid / Russi) sowie der Austausch der chinesischen und kambodschanischen Diplomaten
2. Beitrag der Schweiz an die Zypernaktion der UNO (UNFICYP)
3. Aussenpolitisches Referat des Vorstehers des Politischen Departements: Das Verhältnis der Schweiz zu den geteilten Staaten sowie zu Albanien
4. Varia: a) Erläuterungen zu einem anonymen antisemitischen Flugblatt
b) Sekretariat der Parlamentarischen Kommissionen für auswärtige Angelegenheiten
c) Dokumentation zum Problem "Schweiz-UNO"

Beginn der Sitzung: 14.30

Monsieur Freymond: Vu le nombre restreint des membres de la Commission ayant pu se libérer pour assister à la séance d'aujourd'hui, je me permets, avant son ouverture formelle, de demander si nous ne devrions pas abandonner l'idée de réunir la Commission pendant la session.

Monsieur Chevallaz: Si nous avons pris l'initiative de vous convoquer, c'est que depuis sa dernière réunion une série d'incidents sur le plan international a nécessité une information de la Commission avant la période d'été. En principe, je suis tout à fait d'accord avec M. Freymond, à savoir que la Commission ne devrait se réunir, si possible, qu'entre les sessions. - Ceci dit, j'ouvre la séance en saluant notamment, à part mes collègues, MM. Graber, Thalmann et Miesch.

Monsieur Graber: Si je tenais à vous convoquer avant les vacances d'été, c'est parce que je voulais éviter un décalage dans l'information entre les deux Commissions des affaires étrangères, les objets de la séance d'aujourd'hui ayant déjà été traités, au début du mois de mai, par la Commission du Conseil des États.

1. Die Affären in Kuba (Belagerung der amerikanischen Botschaft) und Brasilien (von der Weid / Russi) sowie der Austausch der chinesischen und kambodschanischen Diplomaten

Monsieur Chevallaz: Je tiens à féliciter le Conseil fédéral et le Département politique de leur fermeté dans le récent incident de Cuba ainsi que dans l'affaire von der Weid / Russi. Je tiens à souligner également le succès assez remarquable de l'opération d'échange de diplomates chinois et cambodgiens, opération qui a été dirigée par le Ministre Miesch et les Ambassadeurs Rossetti et Revilliod. Au nom de la Commission des affaires étrangères je les félicite de cette entreprise de bons offices.

Monsieur Graber: Je remercie M. Chevallaz de ses aimables paroles à l'égard du Conseil fédéral et du Département politique. En ce qui concerne l'affaire de Cuba, nous pouvons, en nous fondant sur la réponse du Ministre des Affaires étrangères, Roa, considérer cet incident - assez ridicule en-soi - comme clos. Cette réponse nous a révélé d'ailleurs que le Gouvernement cubain s'était "enflammé" sur la base de la dépêche d'une seule agence de presse. Cette dépêche, émanant de Berne, était rédigée d'une manière tellement insolite et tendancieuse qu'il est difficile de ne pas imaginer que son auteur avait littéralement l'intention de provoquer un incident. Aujourd'hui le Gouvernement cubain affirme "que les relations ne sont pas troublées"; quant à nous, nous espérons pouvoir rétablir aussi vite que possible le respect total de nos intérêts et de ceux des Etats que nous représentons.

Quant à l'affaire du Brésil, les démarches entreprises par notre Ambassadeur dès son retour à Rio laissent présager une issue heureuse du sort des soeurs Russi, deux étudiantes suisses dont le "crime" est d'avoir pris part plus ou moins activement aux menées d'une société d'étudiants interdite. Il s'ajoute à cela que l'une d'entre elles s'est fait arrêter dans une ferme qui tenait lieu de refuge à un groupe de ces étudiants et qui était en même temps un dépôt d'armes. Quoi qu'il en soit, nos premières démarches

- 4 -

nous permettent d'espérer que nous obtiendrons au moins l'expulsion des deux intéressées. - Le cas von der Weid se présente moins favorablement. D'après les dernières nouvelles notre Ambassadeur n'est pas sûr d'obtenir le "droit" de visite. Le détenu, étant double national, est en effet considéré par les Autorités locales comme Brésilien uniquement. L'autorisation de visite dépendra donc de leur bonne volonté. Or une telle autorisation nous paraît d'autant plus importante qu'il y a eu controverse quant au sort qu' a subi Jean-Marc von der Weid. - Le Gouvernement brésilien de son côté fait montre d'un certain durcissement après la publicité faite autour de cette affaire. Cette publicité n'a certainement pas servi la cause de l'intéressé que la famille entendait pouvoir mieux protéger par elle-même grâce aux relations dont elle dispose.

Les bons offices offerts par la Suisse dans l'affaire du Cambodge ont permis le rapatriement des diplomates chinois de Pnom Penh à Pékin et cambodgiens de Pékin à Pnom Penh. L'initiative a été prise par notre Ambassadeur en Chine, qui, constatant l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations, a déclenché un processus de bons offices qui, par la suite, a fort bien joué. Il s'agissait de résoudre un certain nombre de problèmes pratiques dans les deux capitales intéressées et à Berne. Je sais gré au Président de la Commission d'avoir félicité les trois fonctionnaires responsables. Toutefois, il convient également de mentionner SWISSAIR dont les qualités d'organisation ont permis la mise à disposition rapide d'un avion, chose qui n'est pas facile. Les frais de l'opération ont été assumés à l'avance par la Confédération dans l'espoir que Pékin finirait par les prendre à sa charge comme convenu. Cette affaire montre que nous continuons à être bien placés pour offrir nos bons offices.

Monsieur Freymond: J'aimerais féliciter le Chef du Département de sa lettre au Ministre cubain des Affaires étrangères, et en particulier de l'allusion qu'il y a fait de la négligence des usages diplomatiques due au fait que l'Ambassadeur cubain avait abandonné

- 5 -

sa Mission à Berne sans en informer le Département. Je voudrais, dans ce contexte, exprimer le désir que lorsqu'un document de cette importance est rendu public, son texte puisse être remis aux membres de la Commission des Affaires étrangères. - Quant à l'affaire du Brésil, j'aurais une question à poser: Le communiqué que le Département a publié à ce sujet, mentionne un défaut de coordination administrative. De quoi s'agissait-il? - Concernant l'affaire du Cambodge, d'après les indications du Chef du Département, le Gouvernement chinois serait prêt à supporter les frais de l'opération. Si jamais c'était la Confédération qui devait les assumer, je n'y verrais pas d'objection.

Monsieur Graber: Le désir exprimé par M. Freymond est tout à fait légitime; j'en ai pris bonne note. - Pour expliquer le défaut de coordination apparu dans l'affaire von der Weid, il faut reprendre l'historique des événements: Notre Ambassadeur à Rio, M. Bucher, savait que Jean-Marc von der Weid, poursuivi par la police, vivait dans la clandestinité. Pour qu'il puisse franchir la frontière, il lui avait remis, à sa demande, un passeport suisse. Quelque temps plus tard il fut, par hasard, renseigné sur ce cas par la mère de von der Weid à l'occasion d'une collecte qu'elle faisait pour une vente de charité. En lui demandant des nouvelles de son fils, il a appris que celui-ci avait été arrêté et torturé. Mais du même coup il apprit également que la famille utilisait ses relations: un de leurs cousins est gouverneur d'un des Etats les plus importants du Brésil, Saô Paulo, une autre connaissance est amiral, responsable précisément de ces unités de la marine en charge des prisonniers politiques. En effet, la famille a pu exercer son droit de visite et constater que, s'il y a eu des sévices graves en septembre de l'année passée, ils avaient pris fin depuis. Dès ce moment les parents suivaient le cas, considérant leur fils comme suffisamment protégé par leur propre intervention, ne désirant pas du tout une démarche de la part de l'Ambassade, si bien que l'Ambassadeur, rassuré, n'entreprit rien. Et je crois bien que n'importe qui d'entre nous aurait agi de la même sorte. Peut-être a-t-il été imprudent de ne pas renseigner le Département expressément sur ce cas. Or, s'il ne l'a pas fait, c'est la démonstration de sa

- 6 -

bonne foi ou, tout au plus, un manque d'intuition, en tout cas pas une faute grave. L'Ambassadeur avait d'ailleurs rédigé un rapport général sur la torture au Brésil, rapport dont un passage faisait allusion à un cas de double national, sans pour autant citer son nom. Le Département a reçu ce document et l'a acheminé au Service de documentation politique. Or, le cas de ce double national n'a pas particulièrement attiré l'attention de ce Service, étant donné qu'il s'occupe d'études politiques générales et qu'il a dès lors pu admettre de bonne foi qu'un cas de ce genre ferait l'objet d'une communication spéciale. A part cela, deux journaux lausannois avaient parlé de cette affaire, ce qui n'a pas échappé à notre Service de presse, lequel avait découpé les articles. Mais plutôt que de les transmettre au Service intéressé du Département, il les a envoyés à notre Ambassade à Rio. Si bien que ces articles ont passé inaperçus à la centrale, tout en donnant à notre Ambassadeur, sur place, l'impression que celle-ci était au courant de l'affaire. Ce sont de petites fautes, mais fâcheuses par les répercussions qu'elles ont eues. Il va de soi que nous avons pris les mesures internes nécessaires.

S'agissant des frais de notre opération de bons offices, celle-ci coûtera entre frs. 200'000 et 300'000. Les Chinois nous ont donné la promesse de régler la note entière et je pense qu'ils la tiendront; cela d'autant plus que Chou-en-Lai nous a adressé des compliments et des remerciements en y joignant l'expression de l'estime particulière dont la Suisse jouit auprès du Gouvernement chinois, ce que nous n'avions pas entendu depuis longtemps.

2. Beitrag der Schweiz an die Zypernaktion der UNO (UNFICYP)

Monsieur Graber: Comme votre Commission en a déjà été informée l'année dernière, l'action des Nations Unies à Chypre se poursuit sous le signe d'un déficit chronique que n'ont pas réduit les appels répétés de U'Thant, Pour les six premiers mois de l'année 1970, les dépenses ont été évaluées à 7,43 millions de dollars. Les récents événements contraindront probablement l'ONU à dépasser ces

- 7 -

prévisions. Quoi qu'il en soit, il faut noter que le déficit global s'élève approximativement à 12,27 millions de dollars, à supposer bien entendu que toutes les contributions volontaires annoncées jusqu'ici soient intégralement versées.

La Suisse, pour ce qui la concerne, a tenu dès le début, soit dès 1964, à participer à la couverture des frais de l'opération ONU à Chypre. Le total des contributions suisses s'est ainsi élevé à la fin de 1969 à \$ 1.295.000. Depuis trois ans, notre pays a versé chaque année la somme de 200.000 dollars au budget de l'UNFICYP. Ce montant correspond grosso modo à celui de pays comparables au nôtre. Il faut toutefois noter le rôle très actif que jouent les neutres européens: l'Autriche maintient une unité sanitaire à Chypre et la Suède, ainsi que d'autres Pays nordiques, envoie un contingent important de casques bleus. Il nous semble nécessaire que notre Pays prenne aussi sa part dans cette action des Nations Unies.

Jusqu'au début de cette année, on pouvait constater que la situation à Chypre avait tendance à s'améliorer. Les contacts en 1969 entre Cypristes grecs et Cypristes turcs se sont poursuivis à un niveau élevé. Le dernier rapport de U'Thant, daté de décembre 1969, sur la question cypriste, reflétait un certain optimisme qu'il y a lieu de relever, et qui a laissé entrevoir une réduction des effectifs de l'UNFICYP. Toutefois, cet optimisme a été passablement terni par les récents événements à Chypre. L'attentat manqué perpétré le 8 mars contre le président Makarios et l'assassinat, une semaine plus tard, de l'ancien Ministre de l'Intérieur, M. Georgatzis, ont montré combien sont vives encore les passions et démontré la précarité de la collaboration entre minorité turque et majorité grecque. Depuis lors, on a assisté à une nouvelle vague d'attentats, dont certains, comme le vol de l'arsenal de la police cypriste à Limassol, il y a quelques jours, sont susceptibles d'avoir de sérieuses conséquences. C'est dire l'utilité que revêt encore l'action des Nations Unies à Chypre. Car on est en droit de penser que l'activité pacificatrice des troupes de l'organisation mondiale - ou plus simplement leur seule présence - a empêché une situation très tendue de se dégrader complètement. Cette force est donc plus que

jamais nécessaire à la paix et à son maintien dans cette partie du monde.

Il est évident que notre Pays est hautement intéressé au maintien de cette paix en Méditerranée orientale. Or, la tension persistante au Moyen-Orient et la rivalité soviéto-américaine dans cette région rend d'autant plus nécessaire une stabilisation de la situation à Chypre. Cette constatation à elle seule nous incite aujourd'hui à continuer d'apporter notre aide financière aux activités de l'ONU à Chypre.

Nous nous proposons d'octroyer à l'ONU pour l'année 1970 un nouveau montant de 200.000 dollars. Cette contribution exprimera notre conviction que l'ONU doit jouer un rôle pacificateur dans cette région du monde et notre désir de collaborer avec elle dans une de ses missions les plus importantes.

Nous ferons prochainement une proposition au Conseil fédéral dans ce sens. Cette contribution serait versée au début de l'été, c'est-à-dire aussitôt après que le mandat de la Force aura été renouvelé. Nous comptons réaffirmer, à cette occasion, le vœu que les parties au différend ne ménagent aucun effort pour parvenir à un règlement - quand bien même ce vœu peut paraître pie dans les circonstances actuelles.

Monsieur Freymond: Je soutiens l'intention du Conseil fédéral de renouveler pour 1970 la contribution financière à l'UNFICYP. Nous avons d'autant plus de raisons d'en prendre connaissance et de l'approuver que le Conseil fédéral s'est engagé dans son rapport sur l'ONU à faire tout ce qui est en son pouvoir pour participer aux actions des Nations Unies en faveur de la paix. - Au début, l'action de l'ONU à Chypre avait un caractère de police internationale qui avait pour but d'empêcher l'affrontement entre la minorité turque et la majorité grecque. Or, depuis un certain temps, la situation se modifie; la majorité grecque est elle-même divisée entre partisans de l'"énosis" et ceux du président Makarios. Il est donc possible que l'activité de l'ONU à Chypre se concentre désormais sur

le différend entre les deux fractions grecques. Une telle modification de la situation cependant ne changera rien à la nécessité de notre subvention.

Die Kommission beschliesst einhellig, doch ohne formelle Abstimmung, dass von der Absicht des Bundesrates, der UNO-Aktion in Zypern für das Jahr 1970 einen Beitrag von § 200'000 zur Verfügung zu stellen, zustimmend Kenntnis zu nehmen sei.

3. Aussenpolitisches Referat des Vorstehers des Politischen Departements: Das Verhältnis der Schweiz zu den geteilten Staaten sowie zu Albanien

Monsieur Graber donne à la Commission d'abord un aperçu sur les relations de la Suisse avec la DDR en décrivant en particulier les desiderata avancés réciproquement par les deux Etats depuis l'année 1968 ainsi que la politique à suivre dans ce contexte *).

Monsieur Chevallaz: Le jour de la rencontre d'Erfurt la Radio suisse romande m'a demandé quel était mon opinion à l'égard des contacts établis entre les deux Allemagne. J'ai répondu que cette entrevue représentait sans doute un élément positif de détente, donc intéressant à suivre, mais qu'il ne fallait pas se faire trop d'illusions. A la fin de cet interview on m'a également demandé ce que je pensais d'éventuelles relations diplomatiques entre Berne et Pankow. J'ai alors constaté que la Suisse vivait sous le régime de la "doctrine-Hallstein" et qu'elle ne pouvait de ce fait brusquer la République fédérale; or, que si un jour les rapports entre les deux Allemagne devaient se régulariser, il n'y aurait pour notre pays plus de raison de ne pas reconnaître la DDR. - Je tenais à résumer ici cet interview parce qu'une certaine presse avait annoncé que je m'étais prononcé en faveur d'une reconnaissance immédiate de la République démocratique allemande.

*) Der Text dieses Referates ist im Dossier a.123.21. abgelegt.

Herr Dürrenmatt: Das Problem der Anerkennung der DDR ist äusserst komplex; es ist mitunter ein Problem des zu wählenden Zeitpunktes. Demgegenüber ist der Versuch einer Normalisierung der wirtschaftlichen Beziehungen einfacher und im gegenwärtigen Moment auch in jeder Beziehung richtig. Denn es darf nicht übersehen werden, dass schon seit geraumer Zeit zwischen den beiden Deutschland ein beträchtlicher Warenaustausch besteht. Ja, die westdeutsche Wirtschaft beteiligt sich gar am Aufbau ostdeutscher Industrien (Salzgitter). Die aus solchen Wirtschaftsverbindungen resultierende "Annäherung" der DDR an den Gemeinsamen Markt beunruhigt übrigens nicht wenig dessen übrige Mitgliedstaaten, insbesondere Frankreich. Angesichts dieser Situation dürften uns von Seiten Bonns kaum Schwierigkeiten erwachsen, wenn wir versuchen sollten, unsere mit Pankow bestehenden wirtschaftlichen Beziehungen auszubauen und vertraglich zu verankern. Hinsichtlich der politischen Anerkennung ist auf folgendes Problem hinzuweisen: Einerseits sollten wir nichts unternehmen, was Bonn brüskiert, und andererseits können wir auch nicht auf das Stichwort Bonns warten, falls wir die Geste der Anerkennung in souveräner Weise vornehmen wollen. Diese Geste wird für die DDR politisch zweifellos von grosser Wichtigkeit sein. Der verstorbene Egyptologe, Prof. Morenz, der als Bürger der DDR in Basel tätig war, hat mir bestätigt, dass für Pankow die Anerkennung durch die neutrale Schweiz einen ganz entscheidenden Erfolg darstellen würde. Wie lange noch? Auch hier stellt sich die Frage des Zeitpunktes: Nicht zu früh, um das Regime moralisch nicht übermässig zu stärken - nicht zu spät, so dass die Wahrung unserer in der DDR liegenden Interessen nicht mehr als Gegenleistung einzuhandeln wäre. Eine genaue Anleitung, wann und unter welchen Umständen die Anerkennung auszusprechen sei, vermag ich im gegenwärtigen Zeitpunkt nicht zu geben.

Herr Renschler: Die Frage der Anerkennung der DDR wird immer vordringlicher, dies nicht nur wegen der zu fördernden Glaubwürdigkeit der Universalität unserer Beziehungen, sondern auch im Hinblick auf die innerdeutsche Situation. In der Diskussion um die Ostpolitik haben gewisse leitende Persönlichkeiten der CDU/CSU, denen

- 11 -

man bislang eine demokratische Gesinnung zugebilligt hatte, einen Ton angeschlagen, der einen erschrecken lässt. Ihre Sprache, in gewissen Anklängen an jene des 3. Reiches erinnernd, zeigt, wie leicht und wie stark schon gewisse Leute nach rechts abgeglitten sind. In dieser Lage kann man sich fragen, ob nicht auch für uns der Augenblick gekommen ist, einen Beitrag an die Entspannung der innerdeutschen Atmosphäre zu leisten, nämlich durch eine allmähliche, nicht abrupte Normalisierung unserer Beziehungen zur DDR. Dies würde dazu beitragen, Bonn den entscheidenden Schritt der Anerkennung zu erleichtern. Uebrigens geben zahlreiche westdeutsche CDU/CSU-Politiker im informellen Gespräch zu, dass die BRD auf lange Sicht keine andere Wahl habe, als die Anerkennung auszusprechen, dass man dies aber aus politischen Gründen nicht offen zugeben dürfe - eine zweideutige Haltung, die m.E. nicht unbedenklich ist.

Monsieur Freymond: Je soutiens la politique du Conseil fédéral à l'égard de la DDR. - Lors de la dernière visite du Premier Ministre suédois à Berne, il y aurait eu des différences quant au Vietnam, mais identité de vue concernant la DDR. Existe-t-il une coordination des deux Etats dans ce domaine ?

Monsieur Graber: Pour l'instant, la seule chose possible est un premier pas qui consisterait en l'échange de missions commerciales dotées d'un pouvoir consulaire restreint. Il n'est pas envisageable d'aller actuellement au-delà. M. Dürrenmatt se demande quand le moment sera favorable pour la reconnaissance elle-même. Cela dépendra probablement plus des autres Pays que de nous-même, c'est-à-dire de l'évolution générale des relations est-ouest. A cet égard je comprends bien le désir de M. Renschler; or je ne suis pas sûr que nos décisions à prendre aient un effet tellement direct sur la controverse qui agite actuellement les deux partis à l'intérieur de la République fédérale. En tout cas, il est évident que nous ne pouvons aujourd'hui déterminer notre politique que d'une façon très générale: La Suisse sera en état de reconnaître la DDR lorsque la République fédérale sera "dans la voie de la reconnaissance" d'une manière telle que nous puissions faire ce geste sans risque de compromettre nos relations avec elle, relations auxquelles nous tenons pour des raisons politiques et économiques. Il ne peut être question de nous brouiller avec Bonn pour nous rapprocher

- 12 -

de Pankow. M. Freymond constate une certaine identité de vue qui semble exister entre la Suède et la Suisse à ce propos et s'interroge sur la coordination de l'action des neutres. "Coordination" est un euphémisme, peut-être trop souvent utilisé. La réalité politique est que tous les pays, neutres ou non, harmonisent leur politiques pour autant que cela soit compatible avec leurs intérêts particuliers. Nous ne sommes pas encore au stade de sacrifier des intérêts nationaux pour le bénéfice d'une meilleure coordination entre Etats. D'autre part, dans la mesure où il y a solidarité d'intérêts réels, la coordination est quasi automatique. En outre, chacun des neutres suit son type de neutralité, en se basant sur des traditions souvent bien différentes les unes des autres. L'Autriche suit l'exemple de la Suisse en appliquant une politique de neutralité permanente qui lui est imposée par le memorandum de Moscou. Cela ne l'empêche pas de défendre un point de vue - p.ex. dans le domaine de l'intégration ou de l'ONU - qui diffère plus ou moins du nôtre. Quant à la Suède, elle est liée par la solidarité scandinave qui conditionne fondamentalement sa politique européenne. La Finlande de son côté se voit contrainte de suivre une politique de neutralité dans un cadre géographique limitant passablement sa liberté d'action. Il existe en d'autres termes des données politiques et historiques qui empêchent une conception identique des quatre politiques de neutralité. Nous constatons en revanche l'existence d'intérêts communs qui nous incitent à coordonner nos attitudes. Cette coordination concerne surtout l'intégration européenne, les neutres ne désirant nullement que les pays intégrés forment un bloc monolithique et menant une politique agressive à l'égard des pays de l'est.

Monsieur Freymond: Est-ce qu'il est exact que la Suède a également entrepris des pourparlers exploratoires avec la DDR?

Monsieur Graber: Si la Suède poursuit des pourparlers avec la DDR, ceux-ci sont aussi confidentiels que les nôtres; par conséquent nous n'en savons rien.

Monsieur Freymond: Il n'y a donc pas de coordination entre Stockholm et Berne dans ce domaine. Pourtant je crois savoir que la politique suédoise se trouve actuellement au même stade que la nôtre.

Herr Arnold: In unserer Sitzung vom 16. Mai 1968 hat uns der damalige Chef des Politischen Departements, Bundespräsident Spühler, über die schweizerische Politik gegenüber den geteilten Staaten orientiert. Wir haben schon damals einhellig (mit wenigen Reserven) den Grundsatz der Universalität unserer Beziehungen bejaht *). Die Entwicklung der innerdeutschen Situation macht heute, wie Herr Renschler zu Recht ausführt, eine Anerkennung der DDR vordringlicher denn je. Wenn die CDU/CSU-These, dass Wiedervereinigung und gegenseitige Anerkennung sich ausschliessen, stimmt, so hat die Schweiz alles Interesse, die Anerkennung der DDR auszusprechen, um damit dazu beizutragen, die Wiedervereinigung zu erschweren. Ich habe diese Ansicht schon in der genannten Kommissionssitzung des Jahres 1968 geäussert **). Aus der Tatsache, dass die neue westdeutsche Regierung die Anerkennung auf lange Sicht anstrebt, muss geschlossen werden, dass sie hierin entweder doch ein Mittel zur Wiedervereinigung sieht oder dass sie die Wiedervereinigung aufgegeben hat. Letzteres scheint eher zutreffen, doch wagt dies niemand in der BRD öffentlich zu sagen. -

*) s. Protokoll der Sitzung der Nationalrätlichen Kommission für auswärtige Angelegenheiten vom 16.5.68, 1. Teil, S. 2 - 13.

***) Das Votum lautete wie folgt: "Ich möchte auf die Frage der Zeitgemässheit der Anerkennung zurückkommen. Diese Zeitgemässheit ist u.a. dann zu bejahen, wenn mit der Anerkennung einem wesentlichen schweizerischen Interesse gedient werden kann. Aus dieser Sicht scheint es mir in allen drei Fällen - Vietnam, Korea und Deutschland - an der Zeit zu sein, die Anerkennung des kommunistischen Halbstaates auszusprechen. Denn es liegt, um etwa auf den letztgenannten Fall hinzuweisen, im elementaren Interesse der Schweiz, dass Deutschland geteilt bleibt. Aus dieser Sicht drängt sich eine Anerkennung der DDR auf! Es gibt keinen Staat in Europa, der aufrichtig die Wiedervereinigung wünscht. Wir haben zweimal in der Angst vor der 'Deutschen Grösse' gelebt, wir haben keinen Grund, diese Grösse nochmals herbeizuwünschen. Die Anerkennung der DDR wäre ein unausgesprochener Ausdruck unseres Interesses, nicht von übermächtigen Staaten eingeschlossen zu sein. - Die Polarität von West und Ost wird zur Zeit von einem Regionalismus abgelöst. Die Sicherung des Weltfriedens beruht folglich je länger desto weniger auf der Absprache der beiden Hauptmächte, sondern auf der Vernunft der einzelnen Nationalstaaten. Auch aus diesem Grunde sollte der Universalität unserer Beziehungen der Vorrang eingeräumt werden" (ebd., S. 10f.).

Würden wir Bonn mit einer Anerkennung der DDR verstimmen? Diese Frage ist schwer zu beantworten. Wir wissen nicht, ob die gegenwärtige Regierung sie nicht als möglichen Ausweg aus der Sackgasse, mit hin als Beitrag zur Entspannung der innerdeutschen Situation ("Brandt an die Wand!") ansehen würde. Um es nochmals zu sagen: Die Schweiz hat keinerlei Interesse an einem "Starken Deutschland". Vielmehr sollte sie - gewissermassen aus einem vitalen Selbsterhaltungstrieb heraus - alles unternehmen, was einer Festigung des Status quo dienlich sein kann, d.h. vor allem die Normalisierung ihrer Beziehungen zu Pankow, wobei sich von selbst versteht, dass solch eine Normalisierung keineswegs eine Billigung des ostdeutschen Regimes beinhaltet.

Herr Weber: Die Spannungen innerhalb der Bundesrepublik sind in der Tat sehr unerfreulich, sowohl in innen- wie in aussenpolitischer Hinsicht. Vom Zeitpunkt an, da sich die beiden grossen Parteien nicht mehr zu einer Koalition zu finden vermochten, war eine westdeutsche Aussenpolitik, hinter der das ganze Volk steht, ausgeschlossen. Denn die westdeutsche Opposition muss, um sich zu determinieren, auch in der Aussenpolitik die Vorschläge der Regierungspartei negieren. - Allein, unsere eigene Aussenpolitik darf sich durch diese innerdeutschen Umstände nicht beeinflussen lassen, ganz abgesehen davon, dass sie auf diese keinerlei Einfluss auszuüben vermöchte. Ausschlaggebend können für uns - wie in der Aussenpolitik eines jeden Staates - nur unsere eigenen im Lichte der Weltlage bescheiden Interessen sein. Diese lassen den Austausch von Handelsmissionen zwischen der Schweiz und der DDR durchaus als möglich erscheinen. Ich habe übrigens gemeint, dieser habe temporär bereits stattgefunden oder sei zumindest seit einiger Zeit schon beschlossene Sache gewesen.

Herr Binder: Auch mich beunruhigt die Lage in der Bundesrepublik; allein, diese Lage kann, wie Herr Weber mit Recht feststellt, von der Schweiz aus nicht beeinflusst werden. Was die Wiedervereinigung betrifft, so scheint sie mir eher ein taktisches Argument der jeweiligen Opposition als ein wirkliches Ziel zu sein. Es sei daran erinnert, dass seinerzeit die SPD Adenauer vorzuwerfen pflegte,

er setze sich zu wenig für die Wiedervereinigung ein und handle in dieser Hinsicht als ein Kanzler der Arrivierten. - Die Anerkennung der DDR durch die Schweiz ist m.E. vorderhand nicht vordringlich. Die allfällige Wahl des Zeitpunktes ist äusserst komplex und bedarf einer genauen Abklärung aller Bedingungen, Begleitumstände und Folgen.

Monsieur Chevallaz: La situation en Allemagne fédérale me fait penser à celle des Etats-Unies entre les deux guerres. Il est manifeste que c'était le système des deux partis, dont un d'opposition aussi en matière de politique étrangère, qui a éloigné les Américains du Traité de Versailles et de la Société des Nations. En Grande-Bretagne il y a beaucoup plus de "fair-play" de la part de l'opposition en ce qui concerne la politique étrangère du Pays. Par contre en Allemagne fédérale la politique étrangère est presque toujours celle des partis au pouvoir, rarement celle de la totalité des députés du peuple, fait qui en soi est fortement problématique.

Monsieur Graber: Pour éviter tout malentendu j'aimerais revenir sur la remarque de M. Weber au sujet de l'existence dans le temps d'une mission commerciale de la DDR en Suisse: En réalité, il n'y en a jamais eu. Il n'y a eu, en 1968, que la présence temporaire de délégués de la Chambre de commerce extérieur de la DDR qui ont eu des entretiens avec des représentants de la Division du Commerce et du Vorort au sujet de problèmes d'ordre commercial.

Monsieur Chevallaz: Je résume ce débat: La Commission des affaires étrangères du Conseil national estime que l'établissement de relations commerciales d'abord et politiques ensuite entre la Suisse et la DDR est dans la nature des choses et correspond au principe de l'universalité de nos relations diplomatiques et à nos intérêts économiques, mais qu'il faut en priorité tenir compte de nos rapports avec l'Allemagne fédérale.

Die Kommission stimmt dieser Feststellung ihres Präsidenten stillschweigend zu.

Monsieur Graber explique ensuite la politique suisse à l'égard du Vietnam du Nord et de la Corée du Nord en abordant en particulier le problème de l'établissement de relations diplomatiques avec ces deux Etats *).

Herr Renschler: Ich unterstütze die Absicht des Bundesrates, in der Schweiz u.U. eine nordkoreanische Handelsmission zuzulassen. Doch ist wichtig, gegebenenfalls dafür zu sorgen, dass diese Mission ihre Befugnisse nicht missbraucht; denn wir haben kein Interesse daran, dass in der Schweiz eine weitere Spionagezentrale aufgebaut wird.- Da ich das erste Traktandum der heutigen Sitzung verpassen musste, möchte ich an dieser Stelle dem Vorsteher des Politischen Departements für die für China und Kambodscha geleisteten Guten Dienste gratulieren. Die Aktion hat mich sehr gefreut; sie hat gezeigt, dass Bern nicht nur von "Aktivierung der Aussenpolitik" spricht, sondern tatsächlich auch etwas in dieser Richtung unternimmt. Ich möchte Herrn Graber auch meine Anerkennung für seine gegenüber Kuba eingenommene Haltung aussprechen. Neutralität bedeutet ja nicht Mangel an klarer Stellungnahme, im Gegenteil. Auch die Schweiz darf und muss, wo nötig, eine harte Sprache sprechen.

Monsieur Graber aborde ensuite le problème de l'établissement de relations diplomatiques avec l'Albanie.

L'Albanie acquit son indépendance en 1912. Elle fut attaquée par les troupes italiennes en 1939, occupée ensuite par les Allemands et finalement libérée en 1944. En 1946, la République populaire fut proclamée et en 1955 l'Albanie devint membre des Nations Unies.

L'Albanie avait déjà été reconnue par la Suisse bien avant la deuxième guerre mondiale et l'accord d'établissement et de commerce signé le 10 juin 1929 entre les deux Pays n'a jamais été dénoncé. Le fait que des relations diplomatiques n'aient pas été établies est à imputer à l'absence d'intérêts suisses dans cette République et à des raisons d'ordre politique. Les échanges commerciaux entre la Suisse et l'Albanie restèrent après la guerre à un niveau très modeste.

*) Der Text dieses Referates ist im Dossier a.123.21. abgelegt.

Le Gouvernement de Tirana entretient actuellement des relations diplomatiques également avec divers Etats non communistes. La France, l'Italie et la Turquie ont des missions diplomatiques permanentes en Albanie. La Finlande y a accrédité son Ambassadeur en Tchécoslovaquie; l'Autriche a fait de même avec son Chef de mission à Belgrade. Tirana entretient à Vienne une ambassade. Depuis peu, la Suède est représentée en Albanie par son Ambassadeur en Yougoslavie. La Norvège, le Danemark et les Pays-Bas aspirent également à avoir des contacts officiels avec l'Albanie.

La Suisse devrait aussi, en tant que Pays neutre, et en application du principe de l'universalité de ses relations, franchir un jour ou l'autre ce pas. Il suffirait d'accréditer à Tirana notre Ambassadeur résidant à Belgrade. Dans ce cas, le Conseil fédéral pourrait établir ces relations diplomatiques sur la base de la loi fédérale du 9 mars 1967.

Monsieur Chevallaz: J'ai fait partie d'une délégation parlementaire qui s'est rendue dernièrement en Yougoslavie. M. Hans Keller, notre Ambassadeur à Belgrade, qui nous a d'ailleurs fort bien reçus, nous a, entre autres, décrit les impressions de son voyage en Albanie, entrepris il y a quelques mois. Il a insisté auprès de nous pour nous dire que le moment était favorable pour établir des relations diplomatiques, vu la politique extérieure relativement réservée menée par l'Albanie ces derniers temps ainsi que son désir de se dégager de sa dépendance dans le cadre du monde communiste. Il a également souligné les bonnes relations qui existent actuellement entre Belgrad et Tirana. Il est clair que ce fait faciliterait en ce moment l'agrément prévu par le Conseil fédéral pour notre Ambassadeur en Yougoslavie.

Herr Renschler unterstützt die Absicht des Bundesrates, mit Albanien diplomatische Beziehungen aufzunehmen und dies durch die Akkreditierung unseres Botschafters in Belgrad zu tun.

4. Variaa) Erläuterungen zu einem anonymen antisemitischen Flugblatt

Monsieur Baechtold attire l'attention de la Commission sur un pamphlet antisémite qui a été envoyé aux Parlementaires et demande au Chef du Département si les Autorités judiciaires ont ouvert une enquête *).

Monsieur Graber: La question qui se pose est celle de savoir si une mise au point publique ne serait pas appropriée. Cela nous paraît cependant surestimer la valeur d'un papier aussi imbécile. Un démenti sans commentaires ne changerait d'ailleurs pas l'opinion de ceux qui croient à des accusations de ce genre, tant que l'enquête de Würenlingen n'est pas terminée. La Police fédérale pour sa part a ouvert une enquête spéciale pour retrouver les auteurs de cette inep-tie. De toute façon il n'y aurait que les Autorités judiciaires qui pourraient, le cas échéant, faire une déclaration et non le pouvoir exécutif. A mon avis, il faudrait attendre la fin des deux enquêtes, celle de Würenlingen et celle concernant ce papier. Sans vouloir surestimer l'importance de ce pamphlet, il est quand même

*) Le texte de ce pamphlet est le suivant:

" Qui couvre le crime et pourquoi?

La commission qui devait élucider les causes de la catastrophe du 'Coronado' de la Swissair a constaté, que l'appareil avait été l'objet d'un sabotage. Deux colis avec du matériel inflammable de production israélienne avaient été installés dans l'avion.

La commission a établi au cours de l'enquête, que les auteurs de la catastrophe étaient des agents israéliens.

Cette ignoble provocation entraîna la mort de 47 victimes innocentes. Israël voulait de ce fait obtenir des gains politiques et psychologiques définis et détourner l'attention de l'opinion publique de la terreur monstrueuse qu'il fait régner dans les territoires occupés.

La Commune Juive de Zurich redoutant les répercussions que ne manquerait pas de susciter la révélation de la vérité a extorqué le silence de nos autorités.

NOUS EXIGEONS DE RENDRE PUBLICS LES RESULTATS DE L'ENQUETE!
NOUS EXIGEONS DE METTRE FIN AUX ACTIVITES DES ESPIONS ET
SABOTEURS ISRAELIENS DANS NOTRE PAYS!

ZURICH, mai 1970 "

révéléateur d'un certain antisémitisme qui reprend en Suisse et qui peut-être sera favorisé par la prolongation de la guerre au Proche-Orient, cette dernière éventualité n'étant pas à exclure.

Monsieur Baechtold: La réponse du Chef du Département me satisfait entièrement. Elle permet de conclure que l'enquête de Würenlingen n'a pas apporté un nouvel élément qui - ce qui aurait été tout à fait improbable - aurait justifié l'accusation exprimée dans ce pamphlet.

b) Sekretariat der Parlamentarischen Kommissionen für auswärtige Angelegenheiten

Monsieur Chevallaz: Le "Bureau" et le Secrétaire générale de l'Assemblée fédérale étudient actuellement le problème des secrétariats des Commissions permanentes. Etant appelé à me prononcer en ce qui concerne notre Commission, je me permets de vous demander si vous désirez le maintien du status quo ou bien si vous jugez opportun que nous ayons un Secrétaire attaché à l'administration du Parlement qui s'occuperait par exemple également de la Commission de la recherche scientifique etc. Il est, à mon avis, exclu de créer un secrétariat indépendant pour notre Commission seulement, car nous risquerions d'en faire un Ministère des affaires étrangères en miniature, ce qui n'a pas de sens. J'aimerais connaître votre avis à cet égard.

Monsieur Baechtold: Je partage entièrement le point de vue de M. Chevallaz. La formule actuelle est intéressante à plusieurs points de vue. La combinaison des tâches du Secrétaire du Chef du Département politique avec celles du Secrétaire de notre Commission s'est avérée très utile. Le fait d'avoir un Secrétaire qui est lui-même non seulement un spécialiste en matière étrangère, mais en même temps et grâce à sa situation informé de tous les aspects politiques des problèmes que nous abordons, est une garantie pour un compte-rendu fidèle de nos interventions. A part cela, nous avons constamment à parler de choses délicates; j'ai par exemple une fois dû

m'exprimer en partie en tant qu'avocat, en partie en tant que député; dans cette situation j'étais content de savoir que nous avions à faire à un Secrétaire dont la fonction professionnelle assurait une totale discrétion. Personnellement je trouve que la situation actuelle nous donne une certaine sécurité; c'est pourquoi je plaide pour le maintien du status quo.

Herr Renschler: Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten stellt im Vergleich mit anderen ständigen Kommissionen in verschiedener Hinsicht einen Sonderfall dar: Die für sie gewählte Lösung des Sekretariates hat sich sicher bewährt. Indessen darf das Problem nicht isoliert betrachtet werden. Man könnte sich auch ein Sekretariat vorstellen, das zugleich unsere Delegation in Strassburg und die Interparlamentarische Union betreut. Herr Rohmann, der Sekretär unserer Europarat-Delegation, hat uns gute Dienste geleistet; allein, er steht als Stellvertreter des Generalsekretärs der Bundesversammlung unter enormem Zeitdruck, so dass es vorkommt, dass er nicht während der ganzen Session des Europarates in Strassburg zu weilen vermag. Umgekehrt kann dieses Sekretariat auch nicht von einem Beamten unserer Ständigen Vertretung wahrgenommen werden, da wir es auch in Bern benötigen.

Herr Vontobel: Ich teile die Auffassung von Herrn Renschler; wir waren mit dem gegenwärtigen Sekretariat dank der Spezialisierung seines Leiters gut bedient. Bevor ich mich aber über eine langfristig vorzusehende Lösung ausspreche, möchte ich mich näher über die geplante Verselbständigung der Parlamentsverwaltung orientieren. Dass das Sekretariat der Europarat-Delegation personalmässig zu wenig dotiert ist, ist trotz den Verdiensten von Herrn Rohmann offensichtlich. Andere Delegationen verfügen über einen permanenten wissenschaftlichen Mitarbeiter und drei Sekretärinnen. Uns wird lediglich eine Aushilfssekretärin zur Verfügung gestellt, die nicht einmal ein deutschsprachiges Diktat aufzunehmen vermag, so dass wir uns selbst an die Schreibmaschine zu setzen haben.

Herr Wenger: Das gegenwärtige Sekretariat unserer Kommission funktioniert gut; doch wird dessen Leiter diese Funktion auch nicht auf unbeschränkte Zeit innehaben. Ein Wechsel der Person wird sich somit ohnehin einmal aufdrängen. Heute sind wir aber noch nicht in der Lage, uns abschliessend zu diesem Problem zu äussern.

Monsieur Chevallaz: La Commission constate donc que la liaison personnelle entre les deux secrétariats, celui du Chef du Département et celui de notre Commission, a permis de mieux nous tenir au courant des affaires qui nous intéressent. Il n'y a donc pas lieu de chercher une personne hors du Département, donc moins informée. Par contre, il faut reconnaître que le problème du secrétariat de notre Délégation au Conseil de l'Europe se pose sérieusement. Faisant partie, à Strasbourg, de la Délégation des pouvoirs locaux, j'ai pu constater moi-même la nécessité d'une telle institution.

c) Dokumentation zum Problem "Schweiz-UNO"

Monsieur Freymond: Dans son rapport sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies le Conseil fédéral "envisage...d'adresser au Chambres fédérales...un rapport spécial consacré aux activités des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées ainsi qu'aux relations de la Suisse avec celles-ci" *). Où en est cette affaire?

Monsieur Graber: Le Conseil fédéral décidera dans sa séance du 8 juin de la réponse à donner au Conseiller national Ziegler qui a formulé une petite question à ce sujet **). M. Thalman sera mieux à même de vous en donner les détails.

*) cf. Feuille fédérale de la Confédération suisse, 121e année 1969, volume I, Berne 1969, No 28, p. 1457 - 1617: Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies, du 16 juin 1969, p. 1586 - 1587.

**)s. Beilage zu diesem Protokoll

Herr Thalmann: Wir haben in den Schlussfolgerungen des UNO-Berichtes regelmässige Berichte über die Beziehungen der Schweiz zu den Vereinten Nationen und ihren Spezialorganisationen in Aussicht gestellt, doch dies, ohne uns auf eine bestimmte Periodizität festzulegen. Solche Berichte kommen dem beträchtlichen Informationsbedürfnis der Oeffentlichkeit entgegen und sind deshalb eine Notwendigkeit. Zwar enthält schon der Geschäftsbericht eine gewisse Anzahl von Hinweisen zu diesem Gebiet, doch sind sie dort nicht gesammelt, sondern je nach federführendem Departement zerstreut wiedergegeben. Wir haben, wie die Antwort auf die Kleine Anfrage Ziegler vom 9.3.70 zeigt, bereits einige Vorarbeiten zur Herausgabe des Berichtes geleistet, doch wird dieser wegen unseres Personalmangels und weil es sich um das erste Dokument dieser Art handelt, nicht schon in diesem Jahr veröffentlicht werden können.

Monsieur Chevallaz remercie M. Thalmann de cette information et déclare la séance levée.

Ende der Sitzung: 16.30

EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT

Bern, den 4. Juni 1970

Pressemitteilung

Die Nationalrätliche Kommission für auswärtige Angelegenheiten versammelte sich am 3. Juni in Bern unter dem Vorsitz ihres Präsidenten, Nationalrat Georges-André Chevallaz, und in Anwesenheit von Bundesrat Pierre Graber, des Botschafters E. Thalmann und des Ministers H. Miesch. Der Vorsteher des Politischen Departements äusserte sich in einem Referat über die internationale Lage sowie über die Beziehungen der Schweiz zu verschiedenen Ländern. Die Vorfälle in Kuba und Brasilien kamen ebenfalls zur Sprache; die Kommission gab dem Bundesrat und insbesondere dem Vorsteher des Politischen Departements ihrer Befriedigung über deren entschiedene Haltung zum Ausdruck. Sie beglückwünschte das Departement auch für die Intervention, die es im Sinne guter Dienste zwischen Peking und Phnom Penh vorgenommen hat. Schliesslich nahm die Kommission zustimmend von der Absicht des Bundesrates Kenntnis, die Aktion der Vereinten Nationen in Zypern auch für das Jahr 1970 finanziell zu unterstützen.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 4 juin 1970

Communiqué

Le 3 juin s'est réunie à Berne sous la présidence de M. Georges-André Chevallaz, Conseiller national, la Commission des affaires étrangères du Conseil national, en présence de M. Pierre Graber, Conseiller fédéral, de l'Ambassadeur E. Thalmann ainsi que du Ministre H. Miesch. Elle a entendu un exposé du Chef du Département politique sur la situation internationale et les relations de la Suisse avec divers pays. Quant aux incidents de Cuba et du Brésil dont elle a été informée, elle a exprimé au Conseil fédéral et en particulier au Chef du Département politique sa satisfaction pour la fermeté de leur attitude; elle s'est félicitée également de l'intervention du Département, au titre des bons offices, entre Pékin et Phnom Penh. En outre, elle a pris connaissance, en l'approuvant, de l'intention du Conseil fédéral de renouveler pour 1970 une contribution financière à l'action des Nations Unies à Chypre.

NATIONALRATKleine Anfrage Ziegler vom 9. März 1970Die Beziehungen der Schweiz zu den Vereinten Nationen

Der Bericht des Bundesrates vom 16. Juni 1969 an die Bundesversammlung über das Verhältnis der Schweiz zu den Vereinten Nationen gibt auf S. 133 f dem klaren Willen der Regierung Ausdruck, geeignete Schritte zu unternehmen, um in der öffentlichen Meinung der Schweiz den Gedanken eines baldigen Beitritts unseres Landes zu der Weltorganisation zu verbreiten. Die Rede des Vorstehers des Politischen Departementes vom 8. Oktober 1969 vor dem Nationalrat hat diese Entschlossenheit bekräftigt.

Nun sind seit der Veröffentlichung des Berichtes neun und seit der Ministerrede sechs Monate verstrichen, doch hat der Bundesrat auf diesem Gebiet noch keinerlei Massnahmen von Bedeutung ergriffen. Nur die Schweizerische Gesellschaft für die Vereinten Nationen führt einen auf sich allein gestellten Aufklärungsfeldzug ohne ausreichende finanzielle Mittel und ohne nennenswerte amtliche Unterstützung.

Kann uns der Bundesrat zum nunmehr 25jährigen Bestehen der Vereinten Nationen über die konkreten und sofortigen Massnahmen Auskunft geben, die er zu ergreifen gedenkt, um die öffentliche Meinung der Schweiz auf eine kommende Volksbefragung über den Beitritt unseres Landes zu den Vereinten Nationen vorzubereiten?

Antwort des Bundesrates

Die Behauptung von Nationalrat Ziegler, der Bundesrat werde geeignete Schritte unternehmen, um in der öffentlichen Meinung unseres Landes den Gedanken eines baldigen Beitritts zur Weltorganisation zu verbreiten, bedarf einer Richtigstellung. In den Schlussfolgerungen seines Berichtes hat der Bundesrat vor allem die Gründe dargelegt, die ihn dazu geführt haben, den Eidgenössischen Räten vorderhand einen Beitritt zu den Vereinten Nationen nicht zu empfehlen. Es kann deshalb seiner Meinung nach nicht darum gehen, einem baldigen Vollbeitritt das Wort zu reden. Hingegen will der Bundesrat die Öffentlichkeit vermehrt objektiv über die Vereinten Nationen und ihre Sonderorganisationen, wie auch über unsere Beziehungen zu den Institutionen der UNO informieren.

Nach den im letzten Herbst im Parlament geführten Verhandlungen, in deren Verlauf diese Auffassung des Bundesrates Zustimmung gefunden hat, wurden vom Politischen Departement umgehend entsprechende Massnahmen getroffen. Die Abteilung für Internationale Organisationen ist in diesem Zusammenhang mit der Durchführung eines Programms beauftragt worden, für das während des laufenden Jahres ein Kredit in der Höhe von Fr. 50'000.-- beantragt wurde. Das Politische Departement hat inzwischen zahlreiche Kontakte mit den Informationsmedien Radio, Presse und Fernsehen sowie mit privaten Organisationen und der Schweizerischen Gesellschaft für Aussenpolitik aufgenommen, um das weitere Vorgehen auf diesem weitgespannten Sektor der multilateralen Diplomatie festzulegen. Als Beispiel für die konkreten und sofort verwirklichten

Massnahmen, über die Nationalrat Ziegler Auskunft zu erhalten wünscht, kann auf die Presseerklärungen und die Radiointerviews hingewiesen werden, die schweizerische Delegierte an Konferenzen und Tagungen der Sonderorganisationen der Vereinten Nationen gegeben haben. Es besteht die Absicht, derartige Erklärungen für die Presse, das Radio und das Fernsehen zu einer festen Praxis werden zu lassen. Im weiteren sei auf die in Aussicht genommene Volksausgabe des Berichtes des Bundesrates sowie auf die bereits begonnenen Aufklärungsaktionen hingewiesen, die sich vor allem an die Jugend richten.

Es ist offensichtlich, dass derartige Massnahmen eine relativ lange Anlaufzeit benötigen. Der Bundesrat hat weder die Absicht, in der Öffentlichkeit eine grossangelegte Diskussion zu entfachen, noch Propaganda zu treiben. Er ist im Gegenteil der Meinung, dass es nützlich ist, ein objektives Bild unserer engen Zusammenarbeit mit den Vereinten Nationen und ihren Spezialorganisationen zu vermitteln. Aus diesem Grunde halten seit mehreren Monaten immer wieder Mitarbeiter des Politischen Departementes Vorträge oder nehmen an Gruppengesprächen teil. Schliesslich werden auch die Festlichkeiten, Ausstellungen, Kolloquien und andere Veranstaltungen anlässlich des 25jährigen Bestehens der Vereinten Nationen Gelegenheit zu aktiver Informationstätigkeit bieten.

CONSEIL NATIONAL

Petite question Ziégler, du 9 mars 1970

Les relations de la Suisse avec les Nations Unies

Le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies, du 16 juin 1969, pages 129 et suivantes, exprime la volonté formelle du gouvernement d'entreprendre des démarches susceptibles de propager dans l'opinion publique suisse l'idée d'une prochaine entrée de notre pays dans l'organisation mondiale. Le discours du Chef du Département politique, du 8 octobre 1969, devant le Conseil national réaffirme cette détermination.

Or, neuf mois après la publication du rapport et six mois après le discours ministériel, le Conseil fédéral n'a encore pris aucune mesure significative dans ce domaine. Seule l'Association suisse pour les Nations Unies mène une campagne d'information solitaire, sans moyens financiers suffisants et sans appui officiel notable.

En cette année du 25e anniversaire des Nations Unies, le Conseil fédéral peut-il nous renseigner sur les mesures concrètes et immédiates qu'il entend prendre pour préparer l'opinion publique suisse au référendum à venir concernant l'entrée de notre pays dans l'organisation mondiale?

Réponse du Conseil fédéral

L'affirmation du Conseiller national Ziégler, suivant laquelle le Conseil fédéral pourrait entreprendre des démarches susceptibles de propager dans l'opinion publique l'idée d'une prochaine entrée de la Suisse dans l'organisation mondiale, appelle une mise au point. Dans les conclusions de son rapport, le Conseil fédéral a tenu surtout à préciser les raisons qui l'ont incité à ne pas recommander, pour le moment, aux Chambres fédérales l'adhésion aux Nations Unies. En revanche, le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à donner, dans une mesure sensiblement accrue, des informations objectives sur les Nations Unies et leurs institutions spécialisées, ainsi que sur nos relations avec celles-ci.

Après les débats parlementaires de l'automne dernier, au cours desquels ces intentions ont été approuvées, le Département politique s'est mis à la tâche. La Division des organisations internationales a été chargée de mettre en oeuvre un programme général, pour lequel un crédit de 50'000 francs est envisagé. Des contacts ont été pris avec la presse, la radio et la télévision, de même qu'avec des groupements privés, tels que l'Association suisse de politique étrangère, pour définir des programmes dans ce vaste domaine de la diplomatie multilatérale. A titre d'exemple, comme mesures concrètes et immédiates que le Conseiller national Ziégler désirerait connaître, nous citerons les déclarations faites, soit à la presse, soit à la radio, par des délégués suisses ayant participé à des conférences des institutions spécialisées des

8. 6. 1970

(XXXVIII - 10) - 474

Nations Unies, pratique que nous désirons généraliser, ainsi que l'édition populaire envisagée du rapport du Conseil fédéral et l'action déjà engagée, visant spécialement la jeunesse.

Il est évident que des affaires de ce genre exigent un temps relativement long pour démarrer. Le Conseil fédéral n'a pas l'intention de provoquer de grands débats publics, ni de faire de la propagande. Il pense, au contraire, qu'il est plus utile de donner une image objective de la collaboration qu'il entend intensifier avec les Nations Unies et leurs institutions spécialisées. Depuis de nombreux mois et précisément dans le but indiqué, des collaborateurs du Département politique fédéral donnent des conférences ou participent à des tables rondes de tout genre. Enfin, les cérémonies, expositions, colloques et autres manifestations qui marqueront tout au long de l'année le 25e anniversaire des Nations Unies complètent cette information active.

Le Conseil fédéral